

 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 046-2021 Compte Administratif Séance du 6 avril 2021	Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 25 Nombre de conseiller absents 17 Dont suppléés 2 Dont représentés 7
---	--	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur **Didier VALLVERDU**, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF						
Résultats reportés.....		3 500,00		38 969,55		42 469,55
Opérations de l'exercice.....	20 700,00	16 500,00	77 654,98	89 285,67	98 354,98	105 785,67
TOTAUX	20 700,00	20 000,00	77 654,98	128 255,22	98 354,98	148 255,22
Résultats de clôture.....	700,00			50 600,24		49 900,24
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	700,00	0,00	0,00	50 600,24	0,00	49 900,24
RESULTATS DEFINITIFS	700,00			50 600,24		49 900,24

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

M. AERENS, A. BOUAZI, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, R. COUVREUX, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, J. MARTINEZ, V. ORIAT-BELOIT, E. OTERNAUD, E. PARROT, P. PERREZ, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pour expédition conforme,
Le Président,



JL ANDERHUEBER

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".